



Invitation à l'Assemblée générale ordinaire de Bobst Group SA

qui se tiendra
le mercredi 3 mai 2006, à 17 h 00
au Théâtre de Beaulieu, à Lausanne
(ouverture du bureau de contrôle et des portes à 16 h 00)

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2005

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2005.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2005

Le bénéfice disponible est le suivant:

	CHF
Report de l'exercice précédent	68'367'803
Dividendes non versés sur propres actions	1'978'889
Bénéfice de l'exercice	44'922'331

115'269'023

Le Conseil propose la répartition suivante :

Dividende CHF 1.40 par action	27'704'448
Solde reporté à nouveau	87'564'575

115'269'023

4. Elections au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

4.1 réélection de M. Michael W. O. Garrett pour une durée de trois ans.

4.2 réélection de M. Hans Rudolf Widmer pour une durée de trois ans.

4.3 élection comme nouveau membre du Conseil de Mme Maia Wentland-Forte pour un premier mandat d'un an.

4.4 élection comme nouveau membre du Conseil de M. Ulf Berg pour un premier mandat d'un an.

5. Election de l'Organe de révision pour la Société et le Groupe

Le Conseil d'administration propose l'élection d'Ernst & Young SA comme Organe de révision de la Société et du Groupe, pour une année.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2005, contenant les comptes annuels de la Société et du Groupe et le rapport annuel, ainsi que les rapports de l'Organe de révision sont, sur commande, envoyés à chaque actionnaire inscrit au Registre des actions. Ces mêmes documents peuvent être consultés, à partir du 6 avril 2006 au siège de la Société ou sur Internet (www.bobstgroup.com/investors).

Carte d'admission

Les titulaires d'actions nominatives de Bobst Group SA inscrits au registre des actions recevront une carte d'inscription en même temps que l'invitation à l'Assemblée générale. Les cartes d'admission et les bulletins de vote seront envoyés sur demande entre le 18 et le 21 avril 2006.

Représentants

Un actionnaire a la faculté de se faire représenter à l'Assemblée générale en remplissant complètement et en signant le pouvoir figurant sur la carte d'inscription. Un propriétaire d'actions ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par un autre actionnaire inscrit au Registre des actions (art. 18 des statuts). L'actionnaire peut également donner procuration à la Fiduciaire OFISA, chemin des Charmettes 7, 1002 Lausanne, représentante indépendante (art 689c CO); le pouvoir dûment signé, avec les instructions de vote de l'actionnaire doit être envoyé à l'adresse de la fiduciaire.

Lors du contrôle d'entrée, les banques et les autres représentants dépositaires (art. 689d CO) doivent communiquer à la Société le nombre d'actions qu'ils représentent.

Droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au Registre des actions le 1er mai 2006 peuvent participer à l'Assemblée générale. En cas d'aliénation d'actions avant l'Assemblée générale, le droit de participer et de voter s'éteint.

BOBST GROUP SA
Le Conseil d'administration

Prilly, le 31 mars 2006

NB: Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à:
Bobst Group SA, Registre des actions, case postale, 1001 Lausanne.